

## Royaume-Uni : permis de tuer les nouveau-nés ?

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 6 novembre 2006

[Lifesite.net](#) nous apprend que le Collège Royal britannique d'Obstétriciens et de gynécologie propose de permettre l'euthanasie active des bébés nés avec de graves problèmes de santé... afin de réduire le nombre d'avortements tardifs. Ce nouvel eugénisme ouvertement assumé s'appuie sur le nombre croissant de naissances vivantes de bébés très atteints, en raison des progrès de la médecine.

"Un enfant très handicapé peut être la cause d'une famille handicapée. Si des interventions écourtant la vie ou visant à tuer des nouveau-nés de manière délibérée étaient possibles, elles pourraient avoir un impact sur la prise de décision en obstétrique, entraînant même l'évitement de certains avortements tardifs, dans la mesure où certains parents auraient davantage de confiance pour continuer une grossesse et de prendre un risque quant à son issue."

Cette extraordinaire déclaration a été faite dans le cadre d'une étude menée par la Nuffield Council on Bioethics : il s'agit "d'élargir les options de gestion disponibles face aux plus malades des nouveau-nés".

Lifesite signale qu'aucune définition de la nature de ces atteintes n'est donnée, mais rappelle que selon le protocole de Groningue, aux Pays-Bas, cadre prototype de l'euthanasie infantile, retient les cas de spina bifida ou d'une maladie de peau douloureuse, affections incurables mais non mortelles.

On retiendra le commentaire, profondément exact (hélas), du professeur de bioéthique John Harris de la Manchester University, membre de la Commission de la génétique humaine du gouvernement britannique : "Nous avons le droit de terminer (une grossesse) en cas de malformation foetale grave jusqu'au terme, mais nous ne pouvons pas tuer un nouveau-né. Que croient donc les gens qu'il se passe pendant la descente par le canal de la naissance qui permet de tuer le fœtus à un bout de ce canal, mais pas à l'autre bout ?" Pour lui, la loi qui autorise l'avortement jusqu'au terme donne assez de raison pour permettre l'infanticide des nouveau-nés.